

● Aide à domicile

- **Bien vivre à domicile** Le département de l'Isère vous aide à trouver des informations pour rester à domicile :

🌐 www.isere.fr/autonomie

☎ **04 76 00 38 38** (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)

- **ADMR Famille Grésivaudan** pour une aide temporaire auprès des familles (maladie, naissance, ...)

☎ **04 76 56 35 99**

✉ gresivaudan-famille@admr38.org

- **AFIPH à Dom (anciennement ADPA)** assure à domicile les soins de « nursing », d'accompagnement et d'aide à la toilette,

ainsi que des soins de confort palliatif si nécessaire : ☎ **04 76 40 05 58**

✉ accueil@afiphadom.org

- **ASDT** (Assistances et Services à Domicile pour Tous) est une structure d'aide à la personne qui propose des services d'aide à domicile (ménage, repas, soins, ...)

☎ **04 76 71 19 28**

🌐 www.assistanceadomicile.net

- **CASSIOPEE**, service d'aide à domicile pour personnes âgées

☎ **04 76 13 42 35**

✉ gresivaudan@cassiopee.asso.fr

- **DIGI** (Domicile Inter-Génération Isérois) pour une cohabitation intergénérationnelle qui permet à une personne vieillissante et à un jeune de se rencontrer en vivant sous le même toit. Les seniors sont rassurés par la présence d'un jeune et lui offrent le gîte. Les jeunes (étudiant, stagiaire, apprenti, travailleur de moins de 26 ans en CDD ou CDI,...) offrent une écoute en toute discrétion, rendent quelques services, sans se substituer aux services d'aide à domicile, en échange d'un logement. L'association organise la rencontre et assure un suivi régulier durant toute la cohabitation.

☎ **04 76 03 24 18**

🌐 www.digi38.org

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres associations ou organismes existent.

Si vous souhaitez apparaître dans cette rubrique dans une future mise à jour de ce document, contactez la mairie.

☎ **04 76 52 24 29**

Social

● C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Nazaire les Eymes a pour but de promouvoir le développement social dans la commune en étant à l'écoute des besoins de la population.

A ce titre, il a vocation en particulier à :

1. assurer l'instruction des **demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers d'APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) au Conseil Départemental de l'Isère,

2. **concourir au maintien de liens entre les personnes âgées** avec l'organisation d'un repas/spectacle de Noël (pour les personnes âgées de 70 ans et plus) et une distribution de colis de Noël à celles qui ne peuvent pas y participer,

3. **soutenir les familles pour financer certains services** auxquels leurs enfants ont accès, par une participation en fonction du quotient familial communal instauré par le CCAS. Cela concerne en particulier les services suivants :

- Le restaurant scolaire

- les activités du service Enfance-Jeunesse (garderie, centre de loisirs)

- les activités de l'association Prapoutel Sports Evasion (PSE),

4. **aider financièrement les personnes faisant appel à un service de portage de repas** à domicile, par une participation en fonction du quotient familial,

5. **attribuer aux demandeurs d'emploi des tickets de bus** pour les déplacements liés à leur recherche d'emploi,

6. **aider les familles en difficulté par l'attribution de bons d'achats alimentaires** auprès des commerces proches et/ou le règlement direct de certaines factures

(électricité, eau, gaz, fioul, ...) si la situation le justifie. Ce type d'aide est dépendant de l'avis préalable de l'assistante sociale du secteur,

7. **recenser les personnes fragiles de la commune** (personnes âgées ou isolées ou en situation de handicap ou autre situation particulière) dans le cadre du Plan Canicule. Le but est de maintenir les liens avec ces personnes par des appels téléphoniques réguliers lors des épisodes de canicule ou de grand froid (ou autre événement exceptionnel comme par exemple les périodes de confinement suite à la crise de la Covid-19).

Le Conseil d'administration du CCAS est composé de 9 personnes : 5 élus dont le Maire, président de droit, et 4 personnes nommées par le Maire sur proposition des associations locales.

La durée de leur mandat correspond à celui de chaque membre du conseil municipal, soit six ans.

Sur le plan financier, le CCAS est un établissement public administratif communal dont le budget est distinct de celui de la Commune. Sa principale ressource provient de la subvention annuelle que lui verse la Commune elle-même.

Pour connaître en particulier les modalités d'attribution des aides au titre du quotient familial établi par le CCAS ou pour tout autre renseignement, contacter le service accueil de la mairie

☎ **04 76 52 24 29** ou consulter le site internet de la commune.



● Logement social

Pour effectuer une demande de logement social, il existe deux solutions :

- déposer une demande en ligne sur le site  www.demande-logement-social.gouv.fr
- remplir et déposer en mairie un formulaire de demande unique au niveau national.

Dans ce deuxième cas, la procédure est la suivante :

1. Complétez le formulaire Cerfa n° 14069*04. Celui-ci est disponible en mairie, auprès d'un bailleur social (Alpes Isère Habitat, Pluralis, SDH, etc...) ou sur le site :  www.service-public.fr

2. Déposez votre formulaire rempli et accompagné des justificatifs auprès de la mairie qui vérifie si votre dossier est complet puis l'envoie à la Communauté de communes qui enregistre les demandes de logement social pour le compte de la commune.

3. Après enregistrement, vous recevez alors une attestation d'enregistrement. Votre demande est valable dans tout le département de l'Isère pendant un an.

4. Si vous souhaitez maintenir votre demande : pensez à effectuer le renouvellement tous les ans auprès de votre guichet d'accueil (mairie, bailleur, Communauté de communes du Grésivaudan, ...).

Si votre demande concerne plusieurs communes, vous n'avez qu'une seule demande à faire.

Les ressources prises en compte pour calculer le plafond portent sur la somme des revenus fiscaux de référence de l'ensemble du foyer. Pour connaître les plafonds de ressources, consultez le service accueil de la mairie ou  www.service-public.fr > **Logement** > **Location immobilière** > **Accéder à un logement social** > Quelles sont les conditions pour obtenir un logement social.

● Assistante sociale

Une assistante sociale du secteur peut être contactée :

Centre Médico Social
19, Avenue Général de Miribel - 38190 Villard Bonnot
 **04 56 58 16 91**

Sur demande, elle vient à domicile.

● Conseillère en économie sociale et familiale

Des conseillères sont à votre écoute et peuvent vous recevoir pour faire le point, vous renseigner vous orienter.

Pour un **rendez-vous** ou pour toute information, vous pouvez prendre contact à l'une des deux adresses suivantes :

- Centre Médico-social
19, Avenue du Général de Miribel - 38190 Villard-Bonnot  **04 56 58 16 91**
- Maison du Département - Centre Médico-social
53, Route de Barraux - 38530 Barraux
 **04 76 97 32 52**

● Avocat

Les **permanences gratuites** d'un avocat ont lieu chaque premier vendredi du mois, entre 14h et 16h, en mairie. Un **rendez-vous** doit être pris en appelant le service accueil de la mairie.

 **04 76 52 24 29**

● Conciliateur de justice

Il aide à trouver une solution équitable et amiable aux conflits que peuvent rencontrer des particuliers (troubles du voisinage, relations entre propriétaires/locataires, litiges entre fournisseurs et consommateurs, recouvrement de sommes d'argent, malfaçons de travaux, ...).

Ce service public est gratuit. Permanences les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 9h à 12h à la mairie de Saint Ismier. **Rendez-vous obligatoire :**  **04 76 52 52 25**

● Défenseur des droits

Le Défenseur des droits reprend les attributions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Concrètement, il remplit quatre missions :

- il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations,
- il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant,
- il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité,
- il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

C'est une autorité indépendante qui met gratuitement ses compétences au service des citoyens. Plus d'information sur  www.service-public.fr > **rubrique Justice** ou sur  www.defenseurdesdroits.fr  **09 69 39 00 00**

● Plan canicule

Le plan canicule est une mesure gouvernementale mise en place suite à la canicule de l'été 2003. L'objectif est d'aider les personnes fragiles (âgées, handicapées, ...) de la commune lors des épisodes climatiques extrêmes (canicule ou grand froid) ou lors de situations exceptionnelles (confinements).

Au niveau des communes, les maires doivent consigner sur un registre confidentiel l'identité des habitants concernés par ce dispositif. Cependant, il appartient à chacun

de se faire connaître auprès du CCAS de la commune pour bénéficier de cette assistance. L'inscription sur ce registre n'est donc ni systématique ni obligatoire mais totalement gratuite, ainsi que l'assistance qui peut être apportée.

Nous conseillons vivement aux personnes isolées de plus de 65 ans de se faire inscrire. Pour cette démarche ou pour plus d'informations, contacter le service accueil de la mairie :  **04 76 52 24 29.**

● Maisons de retraite

La commune a droit, prioritairement, à deux chambres pour ses habitants dans chacun des 2 établissements suivants (gérés tous deux par la Fondation «Partage et Vie») :

- **MCPA** (Maison Cantonale de Personnes Agées), médicalisée, présence d'une unité Alzheimer
2 avenue du Granier - 38240 Meylan
 **04 76 41 84 00**

- **EHPAD Villa du Rozat** (établissement médicalisé)
145 chemin du Rozat - 38330 Saint-Ismier
 **04 76 52 21 76**

Autres établissements proches :

- **EHPAD Résidence Belle Vallée**, médicalisé, présence d'une unité Alzheimer
346, rue de Bretagne - 38190 Froges
 **04 76 45 36 00**
Etablissement public géré par la Communauté de communes Le Grésivaudan. Depuis le 1^{er} mai 2021, un accueil de jour est également proposé avec 9 places journalières disponibles.

- **EHPAD Les Cascades**, médicalisé, présence d'une unité Alzheimer, hébergement temporaire possible (6 places)
283 chemin de la Rivoire
38660 Saint Vincent De Mercuze
 **04 38 75 07 50**

- **EHPAD Les Solambres**, médicalisé (présence d'une unité Alzheimer)
674 avenue de Savoie - 38660 La Terrasse
 **04 76 08 21 27**

Cette liste est non exhaustive, plus d'adresses  www.lesmaisonsderetraite.fr

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

- **EHPAD Résidence Lucie Pellat**, médicalisé, hébergement temporaire possible (5 places)
210 Rue du Général de Gaulle - 38330 Montbonnot-Saint-Martin
 **04 76 90 02 71**

- **EHPAD Les Chantournes**, médicalisé
196 Rue Henri Giraud - 38420 Le Versoud
 **04 76 52 69 00**

- **Maison de retraite Saint-Jean**, médicalisée
427 rue Grande 38660 - Le Touvet
 **04 76 92 34 14**

- **EHPAD Maison des Ombrages**, médicalisé
5 chemin de la Carronnerie - 38240 Meylan
 **04 38 38 18 30**

- **EHPAD La Providence**, médicalisé, présence d'une unité Alzheimer
55 route de Chartreuse - 38700 Corenc
 **04 76 88 00 36**

- **EHPAD La Bâtie**, Etablissement public dépendant du CHU de Grenoble
460 route de Lancey - 38330 Saint-Ismier
 **04 76 52 25 90**

- **EHPAD Le Granier**, médicalisé, présence d'une unité Alzheimer
209 Avenue de Savoie - 38530 Pontcharra
 **04 80 15 37 51**

- **EHPAD La Ramée**, médicalisé, présence d'une unité Alzheimer
2 Avenue de Savoie - 38580 Allevard
 **04 76 45 06 24**